

CAPa

JARDINIER
PAYSAGISTE

Modules généraux	Modules professionnels
<ul style="list-style-type: none"> • Expression et communication, • Education socio-culturelle, • Mathématiques, • Bureautique et culture numérique, • Protection sociale et droit du travail, 	<ul style="list-style-type: none"> • Biologie végétale, agronomie, écologie, reconnaissance des végétaux. • Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Entretien la végétation, ⇒ Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères, • Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réaliser des travaux de mise en place des végétaux, ⇒ Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères (arrosage, petite maçonnerie...) • Effectuer des travaux liés à l'entretien courant et à la réparation des matériels et équipements.

100 % DE
REUSSITE AUX
EXAMENS

96 % DES
APPRENANTS
SATISFAITS

Renseignements



Directrice UFA : Katy AUDIDIER BOUÉ
katy.audidier@educagri.fr

Secrétariat apprentissage : Mercédès LOPEZ
05 49 93 70 52—cfa.thure@educagri.fr

Référente handicap : Sonia FALLOURD
sonia.fallourd@educagri.fr

Responsable pédagogique : Sylvain BIDEAU
sylvain.bideau@educagri.fr

Responsable vie scolaire : Sandra PANTÉ
sandra.pante@educagri.fr

Domaine des Chevaliers
86540 Thuré



2023 - 2024

CAPa

Jardinier Paysagiste

En Apprentissage

Pôle de Formation
Nat'Thuré Végétal



CAPa

JARDINIER PAYSAGISTE

Objectifs

- Obtenir le CAPa Jardinier Paysagiste (Niveau 3) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
- Savoir mettre en œuvre les différentes techniques pour réaliser un espace vert ou jardin, et en assurer l'entretien.
- Acquérir une connaissance précise des végétaux.
- Savoir s'organiser dans son travail et assurer la maintenance courante du matériel dans les conditions de sécurité optimales.
- Savoir rendre compte de ses activités à la hiérarchie.

Qualités requises

- Endurance physique,
- Maîtrise technique,
- Esprit d'équipe,
- Travail en autonomie,
- Sens de l'esthétique et de l'organisation,
- Bon relationnel client,

64 %
insertion
professionnelle

Conditions d'admission en apprentissage

- Être âgé de 16 à moins de 30 ans.
- Possibilité dès 15 ans en ayant terminé une classe de 3ème.
- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.
- Satisfaire aux test de prérequis :
 - ⇒ Savoir lire, écrire, et comprendre le français (niveau B1),
 - ⇒ Savoir utiliser les quatre opérations mathématiques,
 - ⇒ Avoir un projet professionnel validé dans le domaine des espaces verts.

Durée de la formation

Sur un parcours de 2 ans, et sur la base de 35 heures par semaine :

- En entreprise : 34 semaines par an (1190 heures),
- En centre : 13 semaines par an (455 heures),
- 5 semaines de congés payés par an.

Financement de la formation

Formation financée par les OPCO pour les contrats privés, et par les collectivités territoriales pour les contrats publics.

Rémunération

Rémunération par l'entreprise, suivant l'âge et l'année de formation.

Diplôme visé, niveau et modalités d'évaluation

Le diplôme de CAPa Jardinier Paysagiste est attribué à la fin des deux années de formation, en CCF (Contrôle en Cours de Formation), à partir des résultats obtenus : 60 % en contrôle continu, 40 % en épreuves terminales.

Poursuites d'études

BAC PRO Aménagements Paysagers., BPA Travaux des Aménagements Paysagers.



Au sein de l'établissement

- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Restauration au self,
- Possibilités d'hébergement,
- Centre d'Accompagnement et d'Informations,
- Salles informatiques,
- Plateaux techniques aménagements paysagers,
- Modalités pédagogiques : cours théoriques, Travaux Pratiques, auto-formation, individualisation, ...

JARDINIER PAYSAGISTE EN ENTRETIEN

Un métier de soins et de précision qui requiert
patience et anticipation.

SON ROLE

Le jardinier paysagiste en entretien garantit un développement harmonieux et maîtrisé de l'aménagement végétal grâce à ses interventions régulières dans les jardins et les parcs, sur les toitures et les murs végétalisés. Il utilise sa connaissance des végétaux pour pérenniser un aménagement. Il intervient régulièrement pour s'assurer que les végétaux ne sont pas victimes de maladies. Il accompagne la croissance des plantes et assure le suivi de l'arrosage automatique. Il désherbe selon des méthodes respectueuses de la biodiversité. Il tond, bêche les massifs, ramasse les feuilles, effectue la taille des arbustes et massifs.

DOMAINES D'INTERVENTION

- Il entretient et nettoie les terrasses en bois ou pavées, les murets et les autres éléments paysagers.
- Il veille au bon état de son matériel et au respect des règles de sécurité.
- Il est à l'écoute des attentes du client dont il est souvent le premier interlocuteur.

